



Se recomposer en double gardes alternées

Par **recomposons**, le 15/09/2010 à 16:10

Bonjour,

Je souhaite savoir quelles démarches dois-je faire dans mon cas et quelles solutions s'offrent à moi :

- A) Le JAF a décidé une garde Alternée pour mes 2 enfants issus d'un concubinage
- B) Le JAF a décidé que je verserai aussi une pension à chaque enfant pour équilibrer les niveaux de vie
- C) Cette pension est non déductible des impôts (Superbe loi Française bien injuste !!!)
- D) Je suis propriétaire d'un bien immobilier
- E) Mon Ex est en location dans la même ville
- F) Après 3 ans de cette vie je souhaite me marier avec ma nouvelle compagne, elle aussi en garde alternée, ayant 2 enfants, et habitant sur un autre département d'Ile de France.

Notre mariage aura-t-il un impact financier sur ma situation actuelle déjà très lourde ?

Comment nous recomposer sachant que je souhaite partir dans le département où habite ma compagne ?

Mon ex peut-elle empêcher cette recomposition prétextant qu'elle souhaite rester où elle est ?

Y a-t-il un risque de perte de garde de mes enfants ?

Merci de vos lumières sur ces sujets épineux.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **16:41**

Vous ne pouvez pas déduire la pension alimentaire parce que vous bénéficiez de part supplémentaire pour le calcul de vos impôts.

Si vous déménagez en changeant de département, la résidence alternée s'arrêtera, forcément. Vous devez saisir le JAF pour un autre mode de résidence (exclusive chez l'un ou chez l'autre)

ça aura forcément un impact financier : soit vous avez la résidence exclusive de vos enfants (4 enfants, vous allez devoir avoir un grand logement, donc plus de frais de logements) vous allez payer forcément plus pour vos enfants, soit la mère a la résidence exclusive et la pension augmentera de façon conséquente.

Donc oui, il y a un gros risque de perte de la résidence des enfants surtout que vous déménagez pour convenance personnelle.

PS : vous dites "issu d'un concubinage" comme si les enfants n'étaient pas aussi importants que s'ils étaient issus d'un mariage ...

Par **recomposons**, le **16/09/2010** à **09:48**

Merci pour ces explications.

"Issu d'un concubinage" n'était pas péjoratif du tout. juste une manière de préciser la relation entre mon ex-compagne et moi-même.

Mes enfants représentent tout pour moi. Je ne peux pas vous laisser interpréter cela de la sorte.

Je cherche juste le meilleur pour eux et leur équilibre.

2 enfants avec un papa seul qui travaille beaucoup n'est pas forcément idyllique pour eux. le fait de ne pouvoir se recomposer que quelques fois aussi (parfois les Vacances, ou certains WE quand les gardes alternées de l'un et l'autre s'emboîtent parfaitement)

Cette recomposition familiale les enchantent car cela fait maintenant 2 ans que les 4 enfants se côtoient, dorment ensemble sur un site ou l'autre de temps en temps, et tout se passe pour le mieux, y compris dans la relation qu'a ma nouvelle compagne avec mes enfants. Idem pour moi qui suit très bien accepté, et demandé par les siens.

Je souhaite juste arrêter de faire de l'a peu près et recherche une vraie stabilisation sur un lieu de vie qui s'avère beaucoup plus pratique pour tous, mon ex-compagne y compris, et en officialisant ma relation et mon désir de former une vraie famille.

Le hic est juste de réussir à réunir 4 adultes sur un lieu unique pour que l'harmonie règne et que le bien être des enfants soit préservé.

Ce lieu unique n'est pas mon lieu d'habitation actuel malheureusement, qui s'avère loin de

tout et extrêmement pénalisant au quotidien en terme de transports.

Mais bon... je croise les doigts et espère que tout ce petit monde jouera l'intérêt des enfants.

Cordialement,